L'Interruption Volontaire de Grossesse médicamenteuse hors établissement de soins

Approche technique d'un problème humain

Christophe Gray
Pierre Fainsilber

Décret du 1er juillet 2004

IVG médicamenteuse hors établissements de soins

3 pré requis

- Expérience professionnelle adaptée
- Convention avec un établissement de soin
- Délai maximum gestationnel 7 SA

Quelques chiffres

- En France
  - 200.000 IVG/an depuis 30 ans (11.000 < 17 ans)
  - 40 % IVG médicamenteuses
- En Haute Normandie en 2006 :
  - 30% IVG médicamenteuses
  - 21 conventions signées (0.5% des MG)
  - 150 IVG ambulatoires (5000 en HN)
  - Satisfaction 90%, faisabilité incontestable

5 consultations médicales

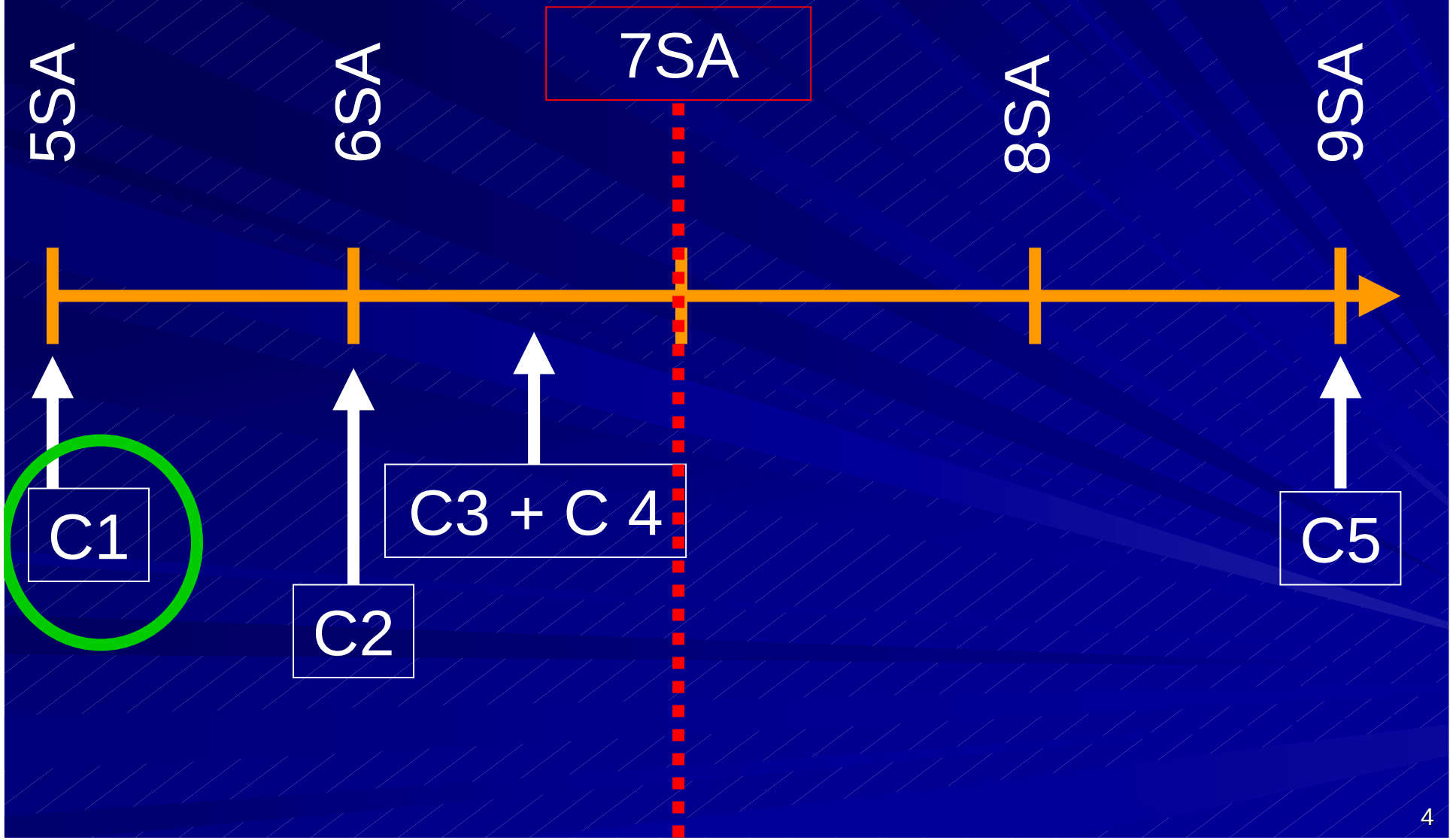

Première consultation
Demande d'IVG

- Information
- Évaluation psychologique
- Recherche de contre-indication à la méthode
- Remise d'un dossier-guide
- Proposition consultation psychosociale
- Prescription :

  Échographie, Bêta-HCG, Groupe sanguin et Rhésus

La loi et le droit

Les démarches

Interruption Volontaire de Grossesse

Guide destiné aux femmes majeures

Les délais

Les techniques d'IVG

Coût et prise en charge

Les contre-indications à la méthode

- Protocole non compréhensible par la patiente
- Contre indication aux molécules
- Suspicion de GEU
- Délai dépassé (prise de mifépristone > 7SA)
- Utérus fragile

2e consultation

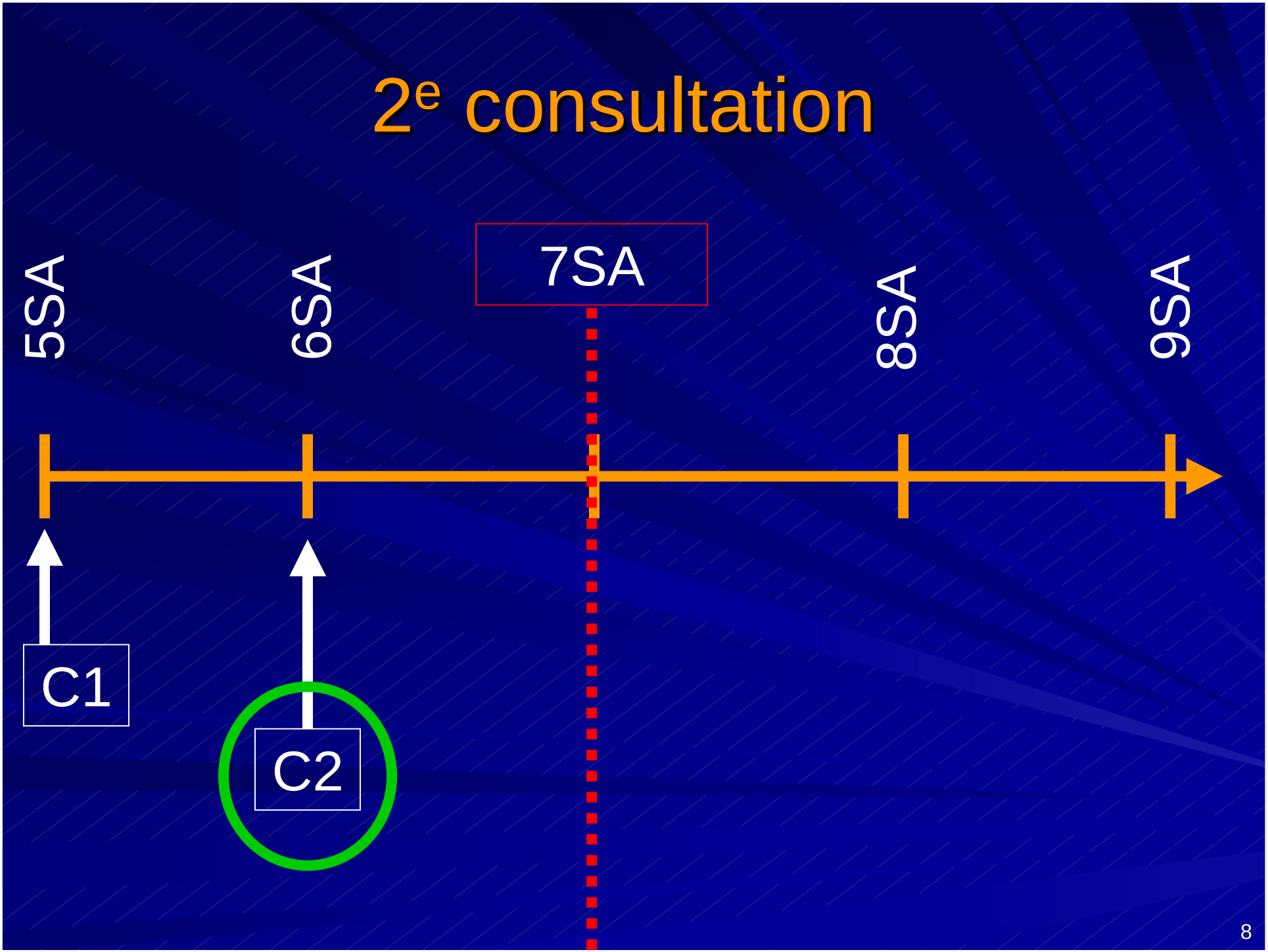

Deuxième consultation

- 7 jours après C1 (délai légal de réflexion)
- Consentement écrit
- Évaluation psychologique
- +/- Remise du descriptif du protocole
- Fixation des dates des autres consultations

3e et 4e consultation

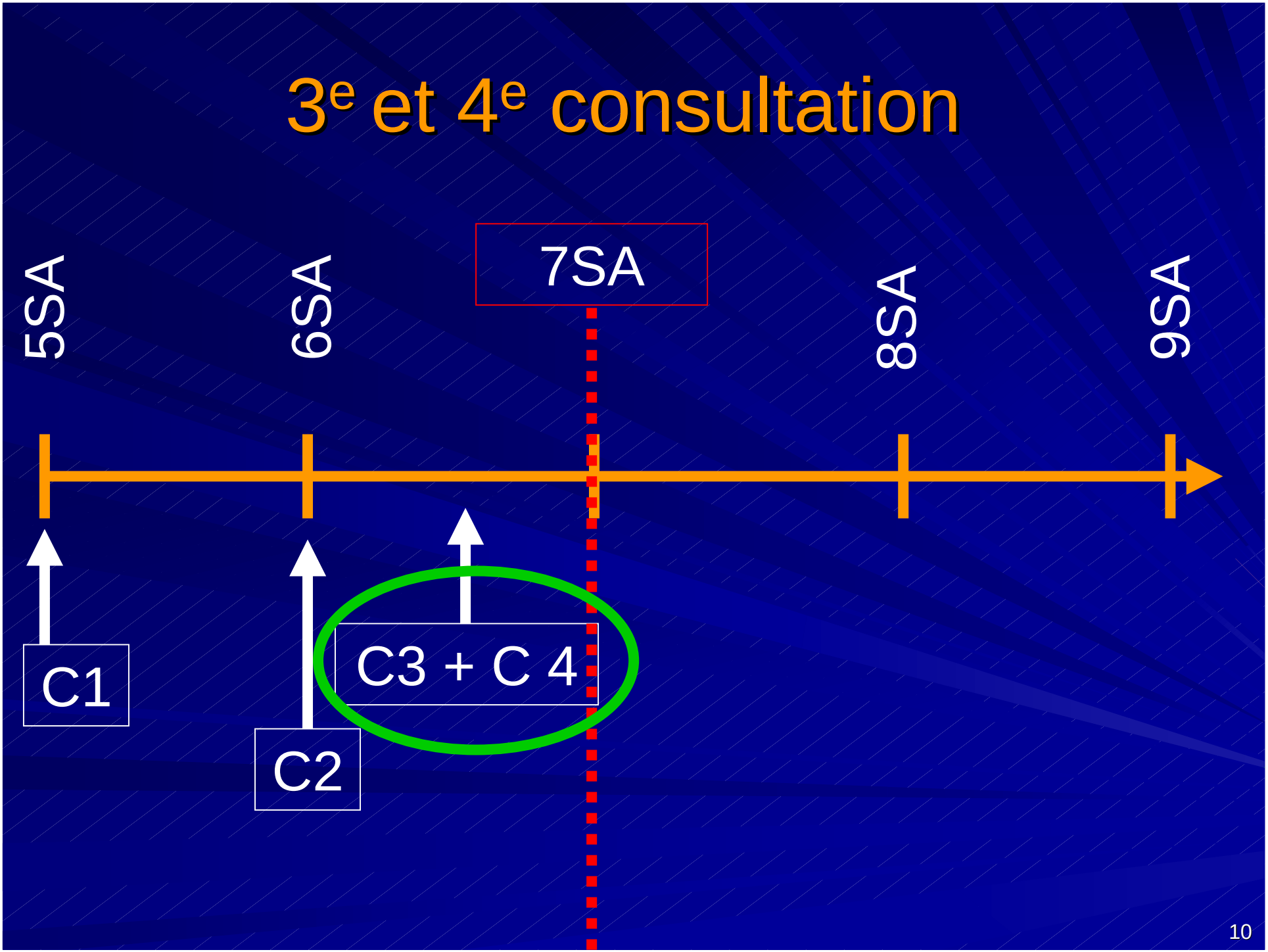

Troisième consultation

- > 7SA
- Prise de la mifépristone (Mifégyne®)
- 3 cp en 1 prise devant le médecin (AMM)
- Fiche de liaison mise à jour (fax)
- Fiche d'auto-surveillance
- Immunoglobuline anti-D ++ (Rhophylac® 200µg)*
- Contraception +++++
- Facturation du forfait (FHV/FMV)

* Rhophylac® injection IV ou IM; 61€ - Rbst 100%

Date de la convention :

1re partie : consultations cor

Nom de la patiente : _____

Prénom : _____

Âge : _____

Groupe Rhésus : _____

Tél. : _____

Date des dernières règles : _____

Terme (en semaines d'aménorrhé

Début de grossesse – date présum

Métrorragies : _____

Dosage ßHCG – date : _____

(résultat à joindre)

Et/ou

Échographie – date : _____

(compte rendu à joindre)

Antécédents gynéco-obstétricaux :

Grossesses : _____

FCS : _____

IVG : _____ instrumentale : _____ médicamenteuse : _____

GEU : _____

Infections : _____

Autres : _____

Antécédents médico-chi

Cardio-vasculaires : ____

Tabac : _____

Traitements en cours : __

Allergies : _____

Autres : _____

Examen clinique gynécc

Date de prise de la *MIFE*

au terme de : _____

Date de prise du *MISOPI*

Incompatibilité rhésus –

Date prévue pour la visit

2e partie : consultati

Nom de la patiente : ___

Prénom : _____

Date de naissance : ____

Date de la visite de contrôle : _____

Réussite de la méthode : oui non

Date du dosage ßHCG : _____ Taux : _____

Date de l'échographie : _____ Résultat : _____

Nécessité d'un geste chirurgical :

Date : _____

Cause : _____

Lieu : _____

Nécessité d'un traitement médical complémentaire :

Date : _____

Cause : _____

Type de traitement : _____

Prescription d'une contraception :

_____

_____

_____

Troisième consultation

- Prise de la mifépristone (Mifégyne®)
- 3 cp en 1 prise devant le médecin (AMM)
- Fiche de liaison mise à jour (fax)
- Fiche d'auto-surveillance
- Immunoglobuline anti-D ++ (Rhophylac® 200µg)*
- Contraception +++++

* Rhophylac® injection IV ou IM; 61€ - Rbst 100%

FICHE D'INFORMATION DE LA PATIENTE
INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE PAR METHODE MEDICAMENTEUSE PAR UN MEDECIN DE VILLE

(fiche à joindre au dossier-guide IVG remis à la patiente au cours de la 1è consultation médicale préalable)

Vous avez souhaité interrompre votre grossesse par méthode médicamenteuse sans hospitalisation.

La méthode :

Elle consiste à prendre 2 médicaments différents en **présence du médecin, dans son cabinet, au cours de 2 consultations** :
- la mifépristone (Mifégyne®) ;
- le misoprostol (Gymiso®), de **36 à 48 h plus tard**.

La mifépristone interrompt la grossesse: elle bloque l'action de l'hormone nécessaire au maintien de la grossesse (la progestérone), favorise les contractions de l'utérus et l'ouverture du col utérin;
Le misoprostol augmente les contractions et provoque l'expulsion de l'œuf.

Après la prise de mifépristone (Mifégyne®): que peut il se passer?

Si vous **vomissez** dans les 2 heures suivant la prise de ce médicament, vous devez contacter le médecin afin de renouveler la prise si nécessaire ;
Dans la majorité des cas vous pouvez mener vos activités habituelles
Quelquefois vous pouvez **saigner comme des règles**, vous sentir fatiguée. Il est possible que vous ressentiez quelques douleurs ;
Très rarement, vous pouvez **saigner plus abondamment**, avec des caillots, ressentir des douleurs ressemblant à celles des règles ;
Exceptionnellement, l'œuf peut déjà être évacué à ce stade ;
Les **saignements,** plus ou moins importants, **ne sont pas la preuve que la grossesse est arrêtée**. Il est donc indispensable de vous rendre comme prévu à la consultation suivante pour prendre le misoprostol (Gymiso®).

Après la prise de misoprostol (Gymiso®) : que peut il se passer?

Après la prise de misoprostol (Gymiso®) au cabinet du médecin, il est préférable d'être accompagnée par la personne de votre choix à domicile. Prévoyez de rester chez vous, confortablement installée. Vous pouvez boire et manger;
Les contractions utérines provoquent des douleurs ressemblant à celles de règles, parfois plus fortes. Des médicaments contre la douleur vous ont été prescrits. N'hésitez pas à les prendre.
Les saignements (risque d'échec de la méthode d'environ 5%) peuvent se produire très vite après la prise du misoprostol, mais parfois plus tardivement :
- dans 60 % des cas, l'avortement (expulsion de l'œuf) se produit dans les 4 heures suivant la prise de misoprostol ;
- dans 40 % des cas, l'avortement aura lieu dans les 24 à 72 heures suivant la prise de misoprostol.

Les saignements durent généralement une dizaine de jours.

A TOUT MOMENT, si vous êtes **inquiète** ou si les **troubles** suivants surviennent :
- de la fièvre ;
- des douleurs persistent malgré la prise des médicaments contre la douleur ;
- des pertes importantes de sang persistent ;
- un malaise ;

APPELEZ : **le médecin** qui vous a remis les médicaments ;
à défaut, **l'établissement de santé** dont le médecin vous a donné les coordonnées.

N'OUBIEZ PAS la **fiche de liaison** mise à jour dans chacune de vos démarches.

Suites immédiates de l'IVG :

- **avant la visite de contrôle :**

La possibilité d'une nouvelle grossesse existe. Une contraception oestroprogestative (pilule) peut être commencée dès le lendemain de l'IVG.

- **la visite de contrôle :**

Elle est absolument **nécessaire** et intervient entre le **14ème et le 21ème jour** après la prise de mifépristone. Le médecin vérifie que la **grossesse est bien interrompue** (risque d'échec de la méthode d'environ 5%) et s'assure de l'absence de complications. L'efficacité de la méthode est généralement contrôlée par échographie ou examen sanguin (dosage βHCG).
La visite a lieu au cabinet du médecin qui vous a remis les médicaments.
Le médecin vérifiera que vous disposez d'un moyen contraceptif approprié à votre situation.
La possibilité d'avoir recours, suite à l'IVG, à un entretien psycho-social, si vous le souhaitez, est évoquée.

Le tarif :

Le tarif est un forfait fixé à 191,74 euros. Ce forfait couvre la consultation au cours de laquelle le médecin reçoit votre consentement à l'IVG, les consultations d'administration des 2 médicaments nécessaires (Mifégyne® et Gymiso®), la consultation de contrôle et le prix des médicaments utilisés. Ce forfait est pris en charge par la sécurité sociale à hauteur de 70 %. Les mutuelles et sociétés d'assurances complètent ce remboursement.
Les analyses de biologie médicale et les échographies éventuellement nécessaires ne sont pas incluses dans le forfait, **ainsi que la première consultation au cours de laquelle le médecin vous aura informée des différentes méthodes d'interruption de grossesse**.
Votre feuille de soins, ainsi que le décompte de remboursement transmis par la caisse de sécurité sociale, seront aménagés de façon à préserver la confidentialité de l'IVG vis-à-vis de votre entourage (pour les mineures souhaitant garder le secret à l'égard de leurs parents ou lorsqu' aucun des parents n'a donné son consentement, une prise en charge anonyme et gratuite est prévue)

Vous pouvez trouver des informations sur l'IVG par méthode médicamenteuse pratiquée par un médecin en cabinet de ville sur le **site internet** du ministère de la Santé et de la protection sociale (www.sante.gouv.fr/dossiers/ivg).

Troisième consultation

- Prise de la mifépristone (Mifégyne®)
- 3 cp en 1 prise devant le médecin (AMM)
- Fiche de liaison mise à jour (fax)
- Fiche d'auto-surveillance
- Immunoglobuline anti-D ++ (Rhophylac® 200µg)*
- Contraception +++++

* Rhophylac® injection IV ou IM; 61€ - Rbst 100%

Quatrième consultation

36 à 48 heures plus tard

- Prise du misoprostol (Gymiso®)
- 2cp en 1 prise devant le médecin
- Fiche de conseils d'auto-surveillance (téléphone)
- Fiche de liaison mise à jour et transmise
- Echographie + Béta-HCG pour 5e consultation
- +/- Immunoglobuline anti-D (Rhophylac® 200µg)*
- +/- Contraception si non fait +++++

* Rhophylac® injection IV ou IM; 61€ - Rbst 100%

5e consultation

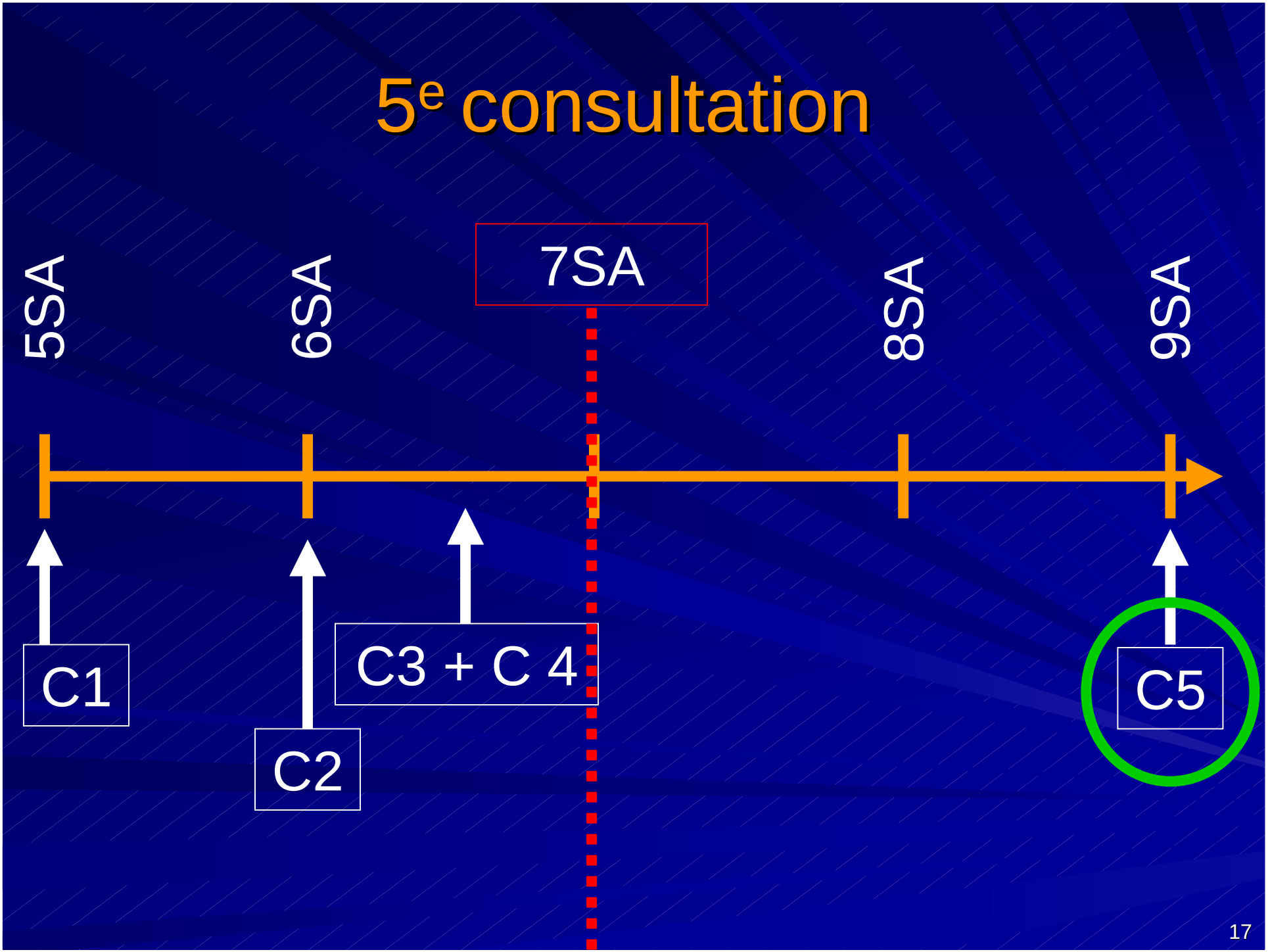

Cinquième consultation

- 15 à 21 jours après mifépristone (Mifégyne®)
- Évaluation du vécu de l'événement
- Vérification efficacité du protocole
- Echographie + Béta-HCG (hors forfait)
- +/- Contraception
- Fiche de liaison mise à jour et transmise

Le forfait IVG : FHV/FMV

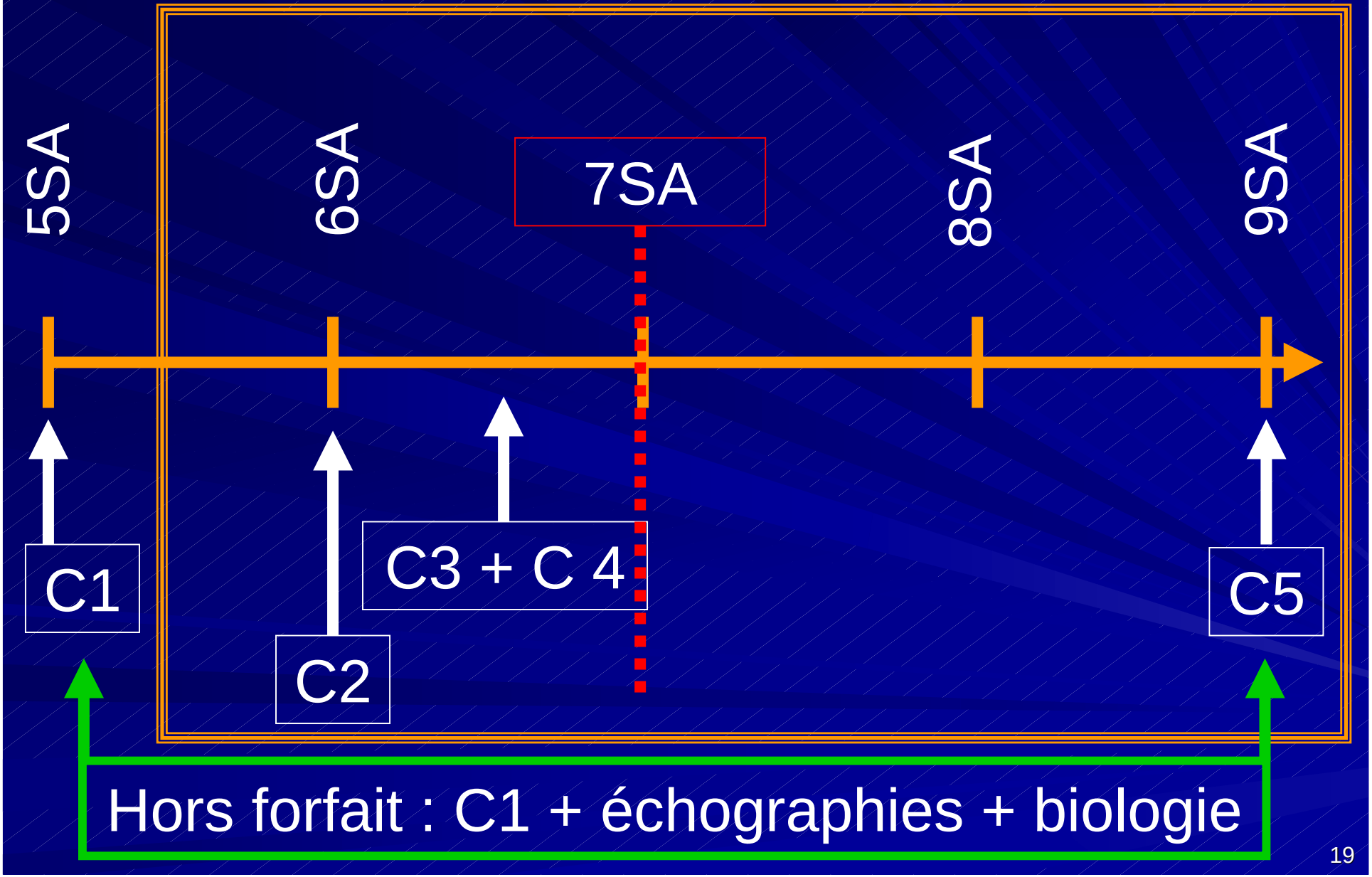

Risques et complications

- Grossesses évolutives : 0.5 à 2%
- Rétentions : 3 à 4%
- Hémorragies : 0.5%
- Transfusion : < 0.2%

Aspiration à tout moment du protocole

Le forfait IVG hors établissements de soin 191€74

1. 191€74 = 100 € (4 C) + 91€74 (médicaments)
2. + 100 à 160 € Hors forfait IVG
   - C1 = 22 €
   - Biologie = 20 €
   - 2 échographies = 60 €
   - Rhophylac® = 61 €

Remboursement à 70 %

Conclusion

L'IVG ambulatoire par le MG c'est

- À l'intention de la femme
- Accessible
- Réaliste
- Adapté aux soins primaires

Mais évitable par la contraception ++++

Cas des mineures sans consentement parental
(adulte référent obligatoire)

- Gratuité de tous les actes entourant l'IVG
- Anonymat
- Pas de FSE
- N° spécifique 2 55 55 55 271 030
- CPAM dont dépend l'établissement de santé de référence du médecin (convention)